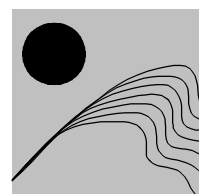


ENQUÊTES pour un avenir viable

*Une approche à l'étude
de certaines questions concernant le Canada
fondée sur la prise de décision*

LA PRÉSERVATION DES FORÊTS DU CANADA



L'éducation au
service de la Terre

LA PRÉSERVATION DES FORÊTS DU CANADA

Comme tous les principaux écosystèmes, les forêts jouent un rôle essentiel dans l'environnement de la planète. Elles ont des effets profonds et complexes sur l'atmosphère, le cycle de l'eau et le sol; elles constituent l'habitat de la plupart des espèces du monde, et des centaines de cultures traditionnelles y sont nées. Mais la demande de bois et de produits du bois étant en expansion dans le monde, leur superficie globale diminue à un rythme qui menace la santé de la planète.

Depuis la signature d'*Action 21*, un modèle de stratégie pour le développement durable, à Rio de Janeiro en 1992, le Canada est à l'avant-garde des efforts entrepris pour parvenir à un accord international sur la conservation et la gestion des forêts du monde. Il est difficile d'atteindre un consensus entre les pays en développement, avides de croissance économique, et les pays développés, préoccupés par les profits que promet le commerce international. Il est toutefois urgent de conclure un accord international permettant à chaque pays d'élaborer une stratégie pour assurer la durabilité de ses forêts.

Le Canada possède quelques-uns des plus grands écosystèmes forestiers du monde, y compris les vieilles forêts pluviales de Colombie-Britannique et les forêts boréales du Nord, et l'industrie forestière est l'un des secteurs les plus importants de l'économie nationale. Comme d'autres pays occidentaux, le Canada a traditionnellement exploité ses forêts sans se soucier de leur préservation, y voyant une ressource abondante et assurée. Les signes de stress apparaissant dans les forêts canadiennes ont rendu cependant la population de plus en plus inquiète et critique, et la priorité accordée maintenant à la durabilité a incité à chercher de nouvelles méthodes. Le gouvernement canadien, les entreprises du secteur forestier, les organisations autochtones et les chercheurs scientifiques ont alors préparé ensemble l'Accord canadien sur les forêts, une stratégie nationale de gestion des forêts fondée sur la reconnaissance du fait qu'elles forment des écosystèmes complexes.

La mise en oeuvre de cette stratégie pose plus de problèmes que son élaboration. La recherche d'une définition de ce qu'est une « forêt durable » a été abordée de plusieurs points de vue différents et a soulevé des questions cruciales. Faut-il préserver les vieilles forêts? Dans l'affirmative, pourquoi et comment? Quelles sont les méthodes d'exploitation forestière appropriées? Mais surtout : quels rapports existe-t-il entre les êtres humains et la nature?

Les pressions exercées par la population ont contribué à la conclusion d'ententes historiques comme celle qui a été proposée pour la gestion des vieilles forêts de la baie Clayoquot, en Colombie-Britannique, un accord qui nous fait peut-être entrevoir un modèle permettant de concilier les besoins de la société et ceux de l'environnement en préservant les forêts, les espèces et la nature elle-même sans pour autant empêcher un développement économique approprié; on pourrait s'en inspirer pour mettre au point une stratégie internationale.

QUESTIONS

1. Qu'est-ce qui fait qu'une forêt est une forêt plutôt qu'un simple espace planté d'arbres? Répondez en expliquant ce que représente pour vous une forêt.
 2. Pourquoi le Canada est-il « une nation forestière »? Quel a été le rôle des forêts dans l'histoire du Canada? Énumérez les valeurs économiques, sociales et environnementales des forêts au Canada à l'heure actuelle.
 3. Est-il nécessaire de préserver les vieilles forêts? Justifiez votre point de vue. Si vous répondez par l'affirmative,
 - faudrait-il interdire totalement l'exploitation forestière ou faudrait-il adopter un système de coupe sélective?
 - quels sont les changements qui devraient intervenir en ce qui concerne la politique gouvernementale, les méthodes utilisées par l'industrie et l'attitude de la population pour préserver les forêts naturelles?
 - quelle proportion des terres recouvertes de forêts faudra-t-il conserver dans leur état naturel au Canada?
 4. Pourquoi critique-t-on les méthodes traditionnelles d'exploitation forestière du Canada dans notre pays et à l'étranger?
 5. Résumez les différentes formes de foresterie durable et évaluez dans quelle mesure elles sont ou devraient être intégrées dans une stratégie canadienne d'aménagement forestier. Présentez les grandes lignes d'un cadre d'aménagement durable des forêts que le Canada pourrait utiliser pour encourager l'élaboration d'une stratégie forestière internationale.
-

TOILE DE FOND DE CETTE ENQUÊTE

Documents de référence :

- | | |
|---------|---|
| 1 et 2 | Le Canada : une nation forestière |
| 3 à 5 | Faut-il préserver les vieilles forêts? |
| 6 | La stratégie du Canada pour les vieilles forêts |
| 7 à 10 | Points de vue sur les méthodes d'exploitation forestière |
| 11 à 13 | Comment pratiquer une foresterie durable |
| 14 | L'aménagement des écosystèmes forestiers |
| 15 | Critères canadiens pour la gestion durable des forêts |
| 16 | Le réseau des forêts modèles |
| 17 | L'établissement de normes pour l'aménagement des forêts au Canada |
| 18 | La gestion durable des forêts |
| 19 | L'intégration du savoir autochtone |

L'éducation au service de la Terre (LST) a fait tous les efforts raisonnables pour retracer les propriétaires des textes et des illustrations et reconnaître leur utilisation. On peut signaler à LST tout renseignement menant à la correction d'erreurs ou d'omissions.

L'éducation au service de la Terre

45, rue Rideau, Bureau 303, Ottawa (Ontario) K1N 5W8 Canada
Tél. (613) 562-2238, télécopieur (613) 562-2244
www.rescol.ca/pv/terre — lsf.org@sympatico.ca



LE CANADA : UNE NATION FORESTIÈRE (1)

Le Canada est l'un des rares pays où la forêt est en majorité du domaine public. Les forêts couvrent 417,6 millions d'hectares, soit 45 % de l'assise terrestre du Canada; 56 % de ces forêts peuvent produire des espèces d'arbres commerciales. Toutefois, seulement la moitié des forêts commerciales sont présentement aménagées pour la production de bois, et plus de 7,6 % des zones forestières sont soustraites à l'exploitation en vertu d'une loi. Au moins 140 000 espèces au Canada dépendent des forêts pour se nourrir et s'abriter.

Entre 1980 et 1994, le feu, les insectes et les maladies ont modifié une plus grande superficie de forêt commerciale que l'exploitation. Durant cette période de 15 ans, 902 000 hectares en moyenne ont été récoltés annuellement, comparativement à 1,26 millions d'hectares perturbés par le feu, les insectes et les maladies. Une grande proportion des forêts canadiennes sont touchées par le feu sur une base régulière. Chaque année, les incendies de forêt ravagent en moyenne 70 millions de mètres cubes de bois évalué à 1 milliard de dollars. En 1996, les incendies de forêt ont détruit 1,7 millions d'hectares, une superficie inférieure à la moyenne annuelle des 10 années précédentes.

Entre 1980 et 1994, plus de 20 millions d'hectares se sont régénérés naturellement, et plus de 5,59 millions d'hectares ont été plantés ou ensemencés. En 1994, des essences commerciales ne poussaient pas encore sur 3,03 millions d'hectares de forêt commerciale plus de 10 ans après la récolte. Cependant, selon de récentes études depuis 1993, la superficie où ne poussent pas les essences commerciales 10 ans après la récolte est en train de diminuer.

La coupe à blanc demeure la principale méthode de récolte au Canada, mais le recours à la coupe sélective est en progression. De plus, les directives sur la coupe à blanc ont changé considérablement depuis les 20 dernières années afin de maintenir l'habitat des espèces sauvages, de protéger les sols et de conserver les configurations des paysages naturels.

Il y a 337 collectivités au Canada qui dépendent de la forêt (c'est-à-dire où le secteur forestier compte pour plus de 50 % du revenu de base de la collectivité). Ces collectivités changent rapidement; il en résulte une certaine instabilité qui affecte leurs conditions sociales dans leur ensemble. Certaines collectivités sont en expansion, alors que d'autres voient leur population diminuer. Et un plus grand nombre deviennent moins dépendantes de l'industrie des produits forestiers.

Les collectivités autochtones du Canada entretiennent une étroite relation avec la forêt et les espèces sauvages. Les gouvernements reconnaissent que les connaissances écologiques représentent un important outil d'aménagement des forêts. Dans maintes régions du Canada, les connaissances écologiques des autochtones sont présentement intégrées aux activités de planification en aménagement forestier.

En 1996, les forêts du Canada procuraient de l'emploi directement ou indirectement à 1 personne sur 16 (842 000 emplois selon des estimations). Les nouvelles technologies et les exigences liées à

(suite au verso)

des connaissances accrues des écosystèmes modifient la nature même des emplois dans le secteur forestier. En 1996, les gouvernements fédéraux et provinciaux ont apporté une aide financière considérable pour les activités sylvicoles dans les boisés privés. Le gouvernement fédéral a aussi fourni aux collectivités des Premières nations des occasions accrues de mettre sur pied des entreprises liées à la forêt.

Au cours des 100 dernières années, la législation et les politiques qui régissent les forêts du Canada ont évolué pour refléter les valeurs sociales en mutation du pays. Vu que les premiers règlements ont porté sur la récolte de billes destinées aux chantiers navals de la Grande-Bretagne au XVII^e siècle, les gouvernements des provinces et des territoires ont mis en vigueur des lois et des politiques afin de préserver et d'aménager les forêts pour utilisations multiples. Certaines provinces ont amendé leur législation et leurs règlements forestiers afin de tenir compte des droits des autochtones, alors que plusieurs autres ont sanctionné une législation du patrimoine afin de protéger les sites autochtones. Devant la globalisation en croissance des échanges commerciaux et l'existence d'obligations internationales en regard de l'aménagement forestier et des échanges commerciaux, le gouvernement fédéral joue aussi un rôle dominant dans la durabilité des forêts du Canada.

Confrontés aux préoccupations du public concernant l'aménagement forestier, les gouvernements, de concert avec toute la communauté forestière, ont élaboré un cadre pour mesurer les progrès réalisés vers l'aménagement durable des forêts. Le cadre définit les nombreuses valeurs que la population désire maintenir et améliorer. Des scientifiques travaillent actuellement avec les preneurs de décisions afin de mettre au point les nouveaux outils et les nouvelles méthodologies qui sont requis pour mesurer la durabilité des forêts et en faire rapport d'ici 2000.

Le Canada joue également un rôle de chef de file dans les rencontres internationales afin de définir et de mesurer la durabilité des forêts. Le Canada et 11 autres pays ont travaillé ensemble à élaborer des critères et des indicateurs nationaux pour la conservation et l'aménagement durable des forêts boréales et des forêts tempérées à l'extérieur de l'Europe (c'est le "Processus de Montréal"). En outre, le Canada a beaucoup parlé du besoin d'une convention internationale sur les forêts qui équilibrerait les règles du jeu pour le commerce des produits forestiers en formulant des engagements communs pour la durabilité tout en reconnaissant les différents écosystèmes forestiers et les besoins de chaque pays. La gérance globale des forêts par le biais d'une convention aiderait tous les pays à accroître la capacité de leurs forêts pour répondre aux demandes croissantes d'une population mondiale en expansion.

Aujourd'hui, les gouvernements et les compagnies forestières fournissent aux citoyennes et aux citoyens des occasions accrues de faire connaître leur point de vue, leurs intérêts et leurs préoccupations quant à l'utilisation et à l'aménagement de leurs forêts. Même si la participation du public peut prendre du temps et être coûteuse, elle permet à des particuliers et à des groupes d'intérêt de prendre part aux décisions qui les concernent à un niveau économique, écologique ou spirituel. Un grand nombre de provinces et de territoires possèdent maintenant une législation qui exige la participation du public pour devenir une partie du processus de planification de l'aménagement forestier.

LE CANADA : UNE NATION FORESTIÈRE (2)

Ce qui préoccupe la population canadienne : Un point de vue du Nouveau-Brunswick

La forêt du Nouveau-Brunswick a toujours fourni à la population des produits tels que le bois, la fibre pour les usines de pâtes et papier, etc... Toutefois, au cours de la dernière décennie, un certain malaise a commencé à se dessiner au sein de la population. Comme partout ailleurs, même s'ils ne vivent pas nécessairement dans des grandes villes, les habitants du Nouveau-Brunswick se sont urbanisés pour ce qui est au moins de leur perception du monde, de leurs attitudes.

Nous nous rendons compte qu'il y a de nombreuses choses qui contribuent à la valeur de la forêt et auxquelles on ne pensait pas dans les années 1930, 1940 et 1950, quand notre industrie forestière s'est constituée. À cette époque, nous n'avions pas encore pris conscience des problèmes que nous commençons maintenant à remarquer à propos de certains aspects qui ne sont pas liés à l'exploitation du bois. C'est ainsi qu'on ne peut plus pêcher le saumon ni la truite et que, dans la moitié de la province, on ne peut plus chasser le chevreuil.

Constatant cela, les gens ont commencé à se demander pourquoi, par exemple, nous commençons dans notre province à perdre des ressources dont l'existence nous paraissait aller de soi, à la jouissance desquelles tout le monde considérait avoir droit? Les gens pensaient qu'ils pouvaient aller se promener dans la forêt, chasser, observer les animaux, etc.

La principale préoccupation, la grande priorité, c'est la coupe à blanc. La coupe à blanc, son ampleur, la façon dont elle est pratiquée, cela inquiète les gens, et ils disent que c'est la coupe à blanc qui est responsable de la disparition des cours d'eau. Ils disent à tort qu'elle est responsable de la disparition du chevreuil. Ils nous demandent de faire quelque chose.

Un autre problème prioritaire mentionné par les citoyens est l'utilisation des herbicides et des phytocides en foresterie. Leur préoccupation est double : premièrement, les phytocides et les insecticides pourraient se retrouver dans les cours d'eau et entraîner une perte de biodiversité. Deuxièmement, quand on utilise un phytocide pour tuer ce qu'on considère comme de mauvaises herbes, cela change les forêts parce qu'on élimine en même temps des éléments qui ne sont pas nuisibles...

En outre, ils s'inquiètent aussi beaucoup au sujet de la régénération des forêts. Ils craignent que la forêt ne se régénère pas aussi rapidement qu'autrefois après les interventions humaines... Les gens s'inquiètent également des coupes excessives. Ils voient les arbres tomber, ils en voient pousser d'autres, et ils remarquent qu'ils sont beaucoup plus petits...

Louis Lapierre,
Université de Moncton,
Forestry on the Hill,

Rapport spécial sur la coupe à blanc,
Extraits des délibérations du Comité parlementaire permanent des ressources naturelles,
Association forestière canadienne, 1994

FAUT-IL PRÉSERVER LES VIEILLES FORÊTS? (1)

Quatre raisons de le faire

Il y a de nombreuses raisons valables de sauver les vieilles forêts de l'extinction, peut-être autant qu'en ce qui concerne les forêts tropicales. La première est que nos forêts du Nord-Ouest du Pacifique sont belles et uniques au monde. Il y a aussi le fait que les vieux arbres qu'on y trouve inspirent un sentiment de renouveau spirituel à bien des gens et qu'ils sont au nombre, qui s'amenuise rapidement, des monarques vivants des forêts du monde. Ils sont uniques, irremplaçables et en quantité limitée; ils ne peuvent exister qu'une fois, précisément maintenant, parce que ceux qui composeront une forêt réaménagée, quelle qu'elle soit, seront différents. Il peut être possible de faire pousser de grands arbres en deux ou trois siècles, mais personne ne l'a jamais fait délibérément. De tels arbres ne seront pas ceux de la nature, mais ceux de l'humanité; même s'ils peuvent être tout aussi beaux que ceux que la nature a créés, ils paraîtront différents à l'esprit humain. Une troisième raison est que divers organismes, comme la chouette tachetée et le polatouche trouvent dans ces vieilles forêts l'habitat qui leur convient le mieux ou ont besoin des structures qui s'y trouvent, comme les gros chicots ou les arbres morts, pour survivre. Une quatrième raison est que ces forêts sont les seuls laboratoires vivants permettant d'apprendre comment, aujourd'hui et dans l'avenir, créer des forêts durables — ce que personne au monde n'a encore réalisé. Examinons donc la situation de plus près.

En tant que laboratoires vivants, les vieilles forêts remplissent quatre fonctions essentielles. Premièrement, elles nous offrent un lien avec le passé, avec les forêts historiques... N'oublions pas que la connaissance existe seulement au passé, l'apprentissage seulement au présent, et la prévision seulement au futur. Pour avoir des forêts durables, il faut que nous puissions savoir, apprendre et prévoir. Sans les vieilles forêts, nous éliminons l'apprentissage, nous limitons la connaissance et nous réduisons fortement notre capacité de prévision.

Deuxièmement, nous n'avons pas conçu la forêt, nous n'avons donc aucun plan, aucun manuel d'entretien et aucun catalogue de pièces détachées nous permettant de la comprendre et de la réparer. Il n'existe pas non plus un service où s'adresser pour effectuer les réparations nécessaires. Comment pouvons-nous donc nous permettre d'éliminer des vieux arbres qui servent de plans, de catalogues et de pièces détachées, de manuels d'entretien et d'ateliers de réparation, alors qu'ils sont notre seul espoir de comprendre comment, en plantant des arbres, on peut réaliser une forêt durable?

Troisièmement, nous jouons... à la « roulette génétique » avec les forêts de l'avenir. Et si nos simplifications génétiques échappaient soudain à notre contrôle, comme cela est si souvent arrivé partout dans le monde? Nous ne pouvons donc pas nous passer des vieilles forêts parce qu'elles — et elles seules — contiennent la totalité du code génétique des forêts vivantes, saines et adaptables.

Quatrièmement, en conservant intactes des parties de cette forêt comme source d'enseignements, nous pourrions infléchir comme il se doit notre réflexion et nos futures méthodes de gestion afin de

(suite au verso)

contribuer à garantir la pérennité d'une forêt réaménagée. Si nous négligeons délibérément l'élément clé du débat sur les vieilles forêts — leur pérennité —, nous constaterons que nos connaissances ne sont pas à la mesure de la réalité et que nos « bonnes intentions » donneront vraisemblablement de mauvais résultats.

Même s'il y a de nombreuses raisons valables de sauver les vieilles forêts, je n'en connais qu'une pour les détruire — les préoccupations économiques à court terme. L'économie est, toutefois, la langue commune de la civilisation occidentale; il est donc souhaitable d'examiner avec soin si la préservation de superficies importantes et judicieusement réparties de vieilles forêts n'est pas nécessaire pour assurer la rentabilité de l'industrie forestière.

Pouvons-nous nous permettre de détruire les vieilles forêts qui subsistent encore? J'ai souvent entendu dire que « nous ne pouvons pas nous permettre de sauver les vieilles forêts, elles ont trop de valeur, et il y a trop d'emplois qui sont en jeu ». Or, à mon avis, nous sommes seulement limités par ce que nous pensons ne pas pouvoir faire. Nous devons être extrêmement prudents; il ne faut pas qu'un critère économique nous empêche de nous rendre à l'évidence : sans forêts durables, l'industrie forestière ne sera pas durable....

Nous nous adonnons trop souvent à la science et à la technologie sans tenir intellectuellement compte de leurs conséquences à long terme sur l'environnement. Notre science et notre technologie sont comme les morceaux isolés d'une grande courtepointe dont les éléments sont, en grande partie, disposés de façon aléatoire, et aucun fil ne relie ces morceaux entre eux ni ne les maintient ensemble. Pour leur part, les Autochtones d'Amérique possèdent ce fil; c'est leur profond lien spirituel avec la nature. Nous devons adopter leurs valeurs concernant ce lien avec la nature et les appliquer à nos valeurs scientifiques et technologiques si nous voulons un environnement durable pour nous-mêmes et pour nos enfants. Ainsi, en élevant progressivement notre conscience individuelle, environnementale et sociale, constante aspiration humaine, nous commencerons à occuper la place qui nous revient dans l'univers — pas celle de conquérants, car nous n'avons rien conquis, mais celle de gardiens, de protecteurs. Ainsi, nous pourrions composer notre courtepointe et en coudre tous les morceaux ensemble pour le plaisir de toutes les générations futures...

The Redesigned Forest,
Chris Maser,
Stoddart Publishers, 1990

FAUT-IL PRÉSERVER LES VIEILLES FORÊTS? (2)

Les forêts « aménagées » d'aujourd'hui sont également durables

Nombre d'idées erronées sont avancées dans le cadre du débat sur la foresterie moderne. La pire est que les zones de production de bois — qu'on appelle des forêts aménagées ou industrielles — sont des « déserts aménagés », comme le disent beaucoup de militants écologistes. La plupart des forêts aménagées sont pleines de vie. Dans les terrains boisés du Nord-Ouest [des États-Unis] s'épanouissent presque toutes les espèces végétales et animales indigènes. Presque tout ce qui se passe dans une forêt industrielle est conforme aux lois de la nature, la principale exception étant que les arbres disparaissent quand ils sont sciés et non pas quand ils brûlent, comme cela se produit généralement quand les incendies allumés par la foudre relancent le cycle naturel de la forêt.

Les jeunes terrains boisés résultant d'une intervention humaine sont, à certains égards, plus propices à la biodiversité que les vieilles forêts. Les entreprises commerciales mettent l'accent sur la phase juvénile de l'évolution de la forêt, celle où les arbres croissent rapidement. C'est aussi le moment où les espèces prolifèrent. D'après des études effectuées par le laboratoire de sciences forestières du Service forestier des États-Unis, les forêts du Nord-Ouest dont les arbres ont moins de 15 ans comptent en moyenne 167 espèces, au lieu de 152 dans les vieilles forêts. Les jeunes forêts offrent un milieu ouvert, baigné de soleil et concurrentiel - bon pour la plupart des formes de vie. Le milieu que constituent les vieilles forêts, même s'il est manifestement favorable à certaines essences d'arbres, est fermé, la haute taille des arbres à leur pleine croissance empêche la lumière du soleil d'atteindre le sol, empêchant ainsi le développement de nombreuses formes de vie.

Beaucoup d'animaux qui vivent dans des forêts aménagées pratiquent le broutage, comme l'élan et le chevreuil, et préfèrent les zones ouvertes ou de lisière. Certains adversaires de la gestion des forêts disent que ces animaux sont en abondance dans le monde, de nombreuses zones boisées d'Amérique et d'Europe connaissant même une surpopulation de chevreuil, alors que les espèces vivant dans les vieilles forêts, comme la chouette tachetée et l'aloue marbrée, sont très rares. C'est peut-être vrai, mais c'est un jugement purement humain...

Il est essentiel de savoir ce qui se passe réellement dans une forêt industrielle si l'on veut pouvoir préserver les vieilles forêts, ces fameux « sanctuaires de la nature et de l'esprit humain », comme les a appelées l'écologiste Timothy Herhach. Dans leur empressement à dénigrer toutes les utilisations commerciales des arbres, les défenseurs de l'orthodoxie environnementale oublient quelque chose d'essentiel : plus les peuplements aménagés peuvent produire de bois, moins on insiste pour exploiter les vieilles forêts. À cet égard, la forêt industrielle est comme l'agriculture fortement intensive : en produisant plus sur une superficie moindre, elle permet de retourner plus de terres à l'état naturel. Si on la pratique en respectant la biodiversité, la production du bois devrait être une forme de commerce écologiquement souhaitable...

Commençons par certains éléments fondamentaux concernant la réalité actuelle de la foresterie.

- Les vieilles forêts sont renouvelables elles aussi. Les adversaires de l'exploitation forestière présentent les endroits controversés du Nord-Ouest du Pacifique comme des « vieilles » forêts pour donner l'impression qu'elles sont irremplaçables. Les vieilles forêts sont précieuses, mais on peut les remettre en état. Toutes les forêts du Nord-Ouest qu'on

(suite au verso)

qualifie aujourd'hui d'irremplaçables ont déjà été détruites à plusieurs reprises par les glaciers, le feu et d'autres phénomènes naturels...

- L'exploitation des forêts est durable. De nombreuses industries finiront un jour par adopter des pratiques économiques renouvelables, l'industrie forestière est une des rares qui le font déjà. Une politique environnementale rationnelle pourrait encourager les consommateurs à utiliser le bois au lieu de matériaux fabriqués au moyen de métaux et de produits pétrochimiques non renouvelables. Or, elle décourage l'utilisation du bois et elle le fait avec succès : la consommation de bois par habitant diminue aux États-Unis depuis 1970 à un rythme plus rapide que celle des autres matériaux en général.

Les «verts» s'en prennent systématiquement à l'utilisation du bois, notamment à cause du stéréotype qui présente l'exploitant forestier comme un ennemi forcené de la nature. Ce stéréotype repose sur une part de vérité, principalement à cause des méthodes utilisées au tournant du siècle pour défricher de larges bandes de forêt. Or, ces forêts ont maintenant repoussé alors que les bûcherons inconscients commencent à disparaître. Les entreprises forestières emploient aujourd'hui presque toutes des ingénieurs forestiers qui, à l'université, ont notamment suivi des cours sur la biodiversité. Les grandes sociétés commencent à embaucher des spécialistes de la protection de la nature. « À la différence de ce qui se passait jusqu'à la fin du siècle dernier, aujourd'hui on ne rase plus une région isolée avant de passer à la suivante », déclare Kevin McElwee, ingénieur forestier dans la zone de la péninsule supérieure du Michigan où on exploite le bois. « La plupart des exploitants forestiers vivent là où ils travaillent et ont l'intention d'y rester. . . [et] ils comprennent que non seulement notre revenu, mais aussi celui de nos enfants, dépend du maintien de la forêt en bonne santé. »

Les forêts couvrent aujourd'hui plus de 90 pour cent de la péninsule supérieure du Michigan, région qui s'étend sur plusieurs millions d'acres. Elles possèdent une grande richesse animale et végétale, et des restrictions ont été imposées pour protéger ce qu'on croit généralement être une forêt privée. Or, cette péninsule comporte presque exclusivement des forêts aménagées de deuxième et de troisième pousses. Au tournant du siècle, « la péninsule supérieure avait presque entièrement été rasée », dit M. McElwee. « Les vieux parlent de zones où il n'y avait plus rien à 50 miles à la ronde. Maintenant, il y a à nouveau une belle forêt dense. »...

La superficie totale actuelle des forêts est inférieure aux 950 millions d'acres qui, d'après les estimations, existaient avant la colonisation, mais cela représente seulement une réduction de 23 pour cent pour l'ensemble de l'Amérique du Nord depuis l'arrivée des Européens — ce qui est loin de la dévastation radicale dont parle l'orthodoxie environnementale. Aujourd'hui, un tiers environ de la superficie des États-Unis est recouvert de forêts, alors que les villes, les banlieues, les routes et tous les autres produits du bétonnage imposés par la civilisation n'en représentent qu'approximativement deux pour cent. De nombreux arbres qui poussent aux États-Unis ne sont pas des arbres originaux mais de jeunes arbres replantés après un abattage antérieur. Mais en quoi cela gênerait-il la nature, dans la mesure où il existe encore de grandes étendues de forêts mûres? On les trouve, en effet, dans les 98 millions d'acres [40 millions d'hectares] (c'est-à-dire environ la taille de la Californie) de zones naturelles protégées fédérales, composées surtout de forêts mûres, et dans les millions d'acres supplémentaires des parcs des États, comme ceux qui, par exemple, occupent un sixième de l'État de New York et sont principalement composés de forêts mûres...

A Moment on the Earth,
The Coming Age of Environmental Optimism,
Gregg Easterbrook,
Viking/Penguin USA, 1995

FAUT-IL PRÉSERVER LES VIEILLES FORÊTS? (3)

Les questions qui se posent au Canada

L'Association forestière canadienne a demandé à une trentaine de personnes et d'organisations de définir et de décrire les vieilles forêts et d'indiquer ce qu'il devrait en advenir. Aucune définition n'est universellement acceptée et applicable dans tout le Canada, mais les réponses sont remarquablement uniformes. Tout le monde est absolument d'accord, par exemple, sur la nécessité de préserver au Canada des zones représentatives de ces forêts, et ce pour des raisons aussi diverses que les forêts elles-mêmes; parmi celles qui ont été invoquées, on peut citer : le tourisme, les loisirs, la biodiversité, la recherche scientifique, des considérations esthétiques, le patrimoine, la culture, les espèces rares ou en danger d'extinction, l'intérêt médical, les valeurs spirituelles, les puits de carbone, la pêche, etc.

Les divergences apparaissent cependant au sujet de la quantité de vieilles forêts qu'il faut préserver. La façon dont les médias ont suivi, pendant l'été 1993, les incidents de la baie Clayoquot révèlent le degré de polarisation à propos de cette question. Les barrages routiers, les arrestations, les manifestations, les menaces de planter des pointes de fer dans les arbres, le lobbying international, même la fameuse occupation de l'Assemblée législative de Colombie-Britannique, tout cela souligne la virulence du débat. Les vieilles forêts sont dignes de telles passions. Elles représentent, d'une part, une source essentielle d'emplois pour les familles dont l'industrie forestière constitue le gagne-pain depuis des générations et qui donnent un exemple de stabilité en ne récoltant pas le bois avant que la deuxième pousse ne soit assez avancée. D'autre part, elles sont la preuve éminemment visible et tangible de l'existence de certains écosystèmes de plus en plus rares, d'arbres majestueux de haute taille, de forêts souvent plus vieilles que le Canada lui-même...

Préface, Forestry on the Hill,
Rapport spécial sur la coupe à blanc,
Extraits des débats du Comité parlementaire permanent des ressources naturelles,
Association forestière canadienne, 1994

La population canadienne tient à s'assurer qu'il restera des vieilles forêts pour les générations futures. Leur préservation a récemment suscité de vifs conflits, notamment au sujet des forêts d'épinette de Sitka sur la côte de la Colombie-Britannique et des forêts de pin blanc et de pin rouge du Nord de l'Ontario.

La définition de ce qu'est exactement une vieille forêt donne lieu à de nombreuses controverses. Pour les experts, elle doit avoir atteint le climax ou les dernières étapes de son développement, alors que, dans le grand public, certains désignent ainsi toute forêt restée à l'abri de l'intervention humaine. On peut dire, de façon simple et raisonnable, que c'est un écosystème forestier dominé par les vieux arbres. On pense le plus souvent à des arbres énormes comme l'épinette de Sitka et le pin blanc mentionnés ci-dessus, mais presque n'importe quelle définition d'une vieille forêt s'appliquerait également à des arbres vieux mais de petite taille comme le thuya occidental qui

(suite au verso)

pousse sur les pentes abruptes de l'escarpement du Niagara et l'épinette de l'Arctique canadien. Un accord sur des définitions permettrait de déterminer des objectifs précis en fonction desquels l'aménagement des forêts pourrait être planifié.

Certaines vieilles forêts contiennent du bois de grande valeur qui peut être inclus dans les plans de récolte. Quand les forêts présentent également un grand intérêt pour les loisirs, comme habitat spécifique de certains animaux, comme patrimoine naturel et pour la recherche scientifique, les responsables de leur gestion sont confrontés au problème de concilier tout cela et de déterminer la meilleure combinaison d'utilisations en tenant compte de l'emplacement et de l'âge des différents types de forêts existants...

Il faut résoudre trois problèmes principaux avant que les experts forestiers puissent élaborer correctement les plans pour que le sort réservé aux vieilles forêts réponde aux attentes de la population :

1. il faut définir clairement les caractéristiques souhaitées pour les vieilles forêts;
2. il faut réaliser un inventaire des vieilles forêts et des peuplements plus jeunes et le mettre à la disposition de toutes les parties concernées;
3. la société doit décider quelle proportion des terres forestières doit être conservée sous forme de vieilles forêts.

Old Growth in Canada's Forests,
Institut forestier du Canada,
in The Forestry Chronicle, décembre 1992

LA STRATÉGIE DU CANADA POUR LES VIEILLES FORÊTS

Les définitions des vieilles forêts parlent d'arbres majestueux, de forêts sauvages ou de celles qui, tout simplement, « ont l'air » naturelles. Leurs caractéristiques incluent généralement la présence de grands ou de vieux arbres, d'arbres morts encore debout ou tombés au sol, et d'une variété d'arbres d'espèces, de hauteurs et d'âges différents.

Les vieilles forêts présentent une diversité considérable. Un cèdre rouge de l'Ouest vieux de 1 000 ans et un tremble de 120 ans peuvent, par exemple, tous deux être considérés comme des vieux arbres. Vu cette disparité, il est difficile d'en donner une définition communément acceptée.

Les vieilles forêts présentent un intérêt à divers titres : habitats fauniques, sites pittoresques, importance biologique, lieux de loisir, valeurs spirituelles et lieux privilégiés pour la recherche écologique. En outre, 44 pour cent des forêts du Canada étant mûres ou vieilles, elles représentent une composante fondamentale des sources d'approvisionnement en bois du Canada.

Les forêts ne deviennent pas toutes des vieilles forêts. La plupart des forêts du Canada sont exposées régulièrement à des perturbations naturelles comme le feu, les insectes et la maladie et ne peuvent donc parfois pas vieillir.

Les vieilles forêts représentent des valeurs qu'il est important de préserver pour les générations futures. On peut en désigner certains exemples représentatifs comme zones protégées et, selon leurs caractéristiques, on peut les gérer avec soin pour protéger leur spécificité. Une zone qui présente un intérêt particulier est la Côte Ouest du Canada où, du fait de l'absence de phénomènes naturels comme le feu, les vieilles forêts s'étendent encore sur de vastes étendues.

Pour protéger ses vieilles forêts, le Canada :

1. définit en quoi elles consistent

- Le Canada élargit la portée de ses inventaires forestiers pour inclure les caractéristiques des vieilles forêts.
- Dans le cadre de sa Stratégie forestière nationale, le Canada utilise des définitions différentes selon les régions à titre de première étape dans l'élaboration de stratégies de conservation

2. veille à leur conservation

- En consultation avec le public, les gouvernements canadiens élaborent des stratégies de gestion pour conserver les vieilles forêts en tant qu'important patrimoine naturel. La Colombie-Britannique a, par exemple, préparé un plan d'action de trois ans pour protéger certaines vieilles forêts présentant un intérêt particulier et pour mettre au point des méthodes d'exploitation forestières qui préservent la nature de ces forêts.

(suite au verso)

Des stratégies sont également en cours d'élaboration dans d'autres provinces comme l'Ontario et la Nouvelle-Écosse.

- Le Canada a interdit la récolte du bois dans 11 pour cent de ses forêts. En outre, dans le cadre de la Stratégie forestière nationale, le secteur forestier s'emploie à mettre sur pied un réseau de zones protégées, incluant des vieilles forêts, d'ici l'an 2000.

3. les gère

- Le Canada utilise à titre expérimental de nouvelles techniques de gestion des vieilles forêts dans son réseau de dix forêts modèles situées dans les principales régions forestières de l'ensemble du Canada. Ce réseau s'étend sur 6 millions d'hectares — une fois et demie la superficie du Danemark.

in Forestry on the Hill,
Numéro spécial — Les vieilles forêts
Rapport spécial sur la coupe à blanc,
Extraits des débats du Comité parlementaire permanent des ressources naturelles,
Association forestière canadienne, 1994

POINTS DE VUE SUR LES MÉTHODES D'EXPLOITATION FORESTIÈRE (1)

La coupe à blanc détruit la biodiversité

Pour transformer les arbres en billes et convertir les forêts à des utilisations humaines non forestières tels que pâturages, champs cultivés, zones urbaines et pépinières, la méthode la plus efficace, la plus néfaste pour l'écologie et la plus rentable (à court terme) est la coupe à blanc...

Techniquement parlant, la coupe à blanc consiste à couper tous les arbres présents sur les lieux et à expédier vers une scierie ceux qui présentent une valeur marchande. D'autres méthodes, qu'on regroupe sous la désignation générale de coupe partielle, consistent à abattre et enlever seulement des arbres sélectionnés sans toucher les autres. Dans la pratique, de nombreux systèmes de coupe partielle utilisés actuellement sont toutefois simplement des variations de la coupe à blanc conventionnelle...

Envisagée principalement comme une méthode simple et efficace d'exploitation du bois, la coupe à blanc est traditionnellement la forme dominante de relations humaines avec la forêt en Amérique du Nord; on l'emploie depuis l'époque de la colonisation européenne et elle s'est étendue avec chaque nouvelle vague de progrès technologiques. Tout semblait aller bien tant que les niveaux de population, de consommation et de pollution restaient faibles. Si une forêt était gravement endommagée, il y en avait toujours d'autres...

Nous avons tort de penser ainsi. À cause de ces idées — c'est-à-dire de nos activités (la coupe à blanc est maintenant pratiquée dans plus de 90 pour cent des terres forestières exploitées dans de nombreux pays) et de notre indifférence à ce que représente la forêt elle-même —, nous sommes maintenant confrontés à des problèmes de plus en plus graves qui touchent les écosystèmes forestiers et les économies humaines. Les décisions que nous avons prises dans le passé au sujet du bois ont maintenant des répercussions sur toutes les utilisations de la forêt : l'air, l'eau, l'entreposage du carbone, le changement climatique, la nature en général, les activités de loisir, le tourisme, la pêche, la faune et même la disponibilité à long terme de ressources ligneuses. Le problème qui transcende tous les autres est la perte exponentielle de diversité biologique — le patrimoine génétique, les espèces, les écosystèmes et les paysages qui constituent la base de la vie — qui menace la survie de la Terre telle que nous la connaissons. Du fait de la coupe à blanc, cette base de vie est maintenant en train de disparaître à un rythme plusieurs milliers de fois plus rapide que les rythmes moyens de l'extinction naturelle....

L'idée dominante selon laquelle on peut transformer les écosystèmes forestiers en « usines à fibres » grâce à l'application de la « sylviculture industrielle » et de la « gestion scientifique » crée l'illusion que nous pouvons forcer les écosystèmes à produire plus de bois en employant des méthodes comme la coupe à blanc, la plantation de semis améliorés génétiquement, l'utilisation d'engrais sur ces semis et la destruction de toutes les essences « indésirables » qui pourraient disputer à ces semis la lumière, l'eau et les nutriments nécessaires pour la production de bois.

Clearcutting: Ecological and Economic Flaws,
Herb Hammond,
Clearcut: The Tragedy of Industrial Forestry,
Sierra Club Books/Earth Island Press, 1993

POINTS DE VUE SUR LES MÉTHODES D'EXPLOITATION FORESTIÈRE (2)

La coupe à blanc est une méthode appropriée pour la forêt boréale

La forêt boréale est la plus étendue. Elle est caractérisée par des peuplements équiens composés d'espèces héliophiles ayant une brève durée de vie. Les espèces dominantes sont le pin gris et l'épinette noire, qui, ensemble, couvrent 64 pour cent des superficies exploitées dans les terres de la couronne de l'Ontario. La forêt boréale et les espèces qui la composent ont évolué sous l'influence de fortes perturbations... comme le feu, le vent et les insectes.

L'utilisation accrue de variantes de la coupe à blanc est devenue une pratique courante pour atteindre d'autres objectifs, comme la protection des habitats fauniques et de la qualité de l'eau ou la réduction de l'impact visuel et des perturbations. On emploie diverses techniques à cette fin; on aménage, par exemple, des couloirs pour la circulation du gibier, on limite la taille des parcelles et on prévoit des zones tampons et des écrans de verdure dans les zones riveraines et les lieux à fort passage. Une des principales préoccupations du public semble concerner les répercussions de la coupe à blanc, car il a l'impression que les forêts exploitées de cette façon ne se régénèrent pas et que cette méthode réduit la diversité biologique. En fait, la coupe à blanc est la méthode qui convient le mieux pour assurer la régénération et préserver la diversité de la forêt boréale... en Ontario, 55 pour cent des zones de récolte de bois se renouvellent naturellement, alors que les autres reçoivent des traitements artificiels incluant le reboisement et l'ensemencement. On choisit soigneusement les plants et les semis pour qu'ils soient adaptés au site. On prépare ensuite celui-ci pour assurer la réussite de la régénération... pour les espèces de la forêt boréale ontarienne, la méthode de gestion la plus appropriée est la sylviculture basée sur la coupe à blanc, qui comprend également la récolte, la préparation du site, et les activités de régénération et de soins cultureux en vue de l'atteinte d'objectifs spécifiques de gestion.

Marie Rauter,
Présidente de la Ontario Forest Industries Association,
Forestry on the Hill,
Rapport spécial sur la coupe à blanc,
Extraits des débats du Comité parlementaire permanent des ressources naturelles,
Association forestière canadienne, 1994

POINTS DE VUE SUR LES MÉTHODES D'EXPLOITATION FORESTIÈRE (3)

Il faut adapter la coupe à blanc à chaque site

La coupe à blanc permet parfois une bonne régénération grâce à la faculté des écosystèmes naturels à résister à de fortes perturbations. Ce n'est pas nécessairement la meilleure méthode dans l'absolu. Dans notre pays, on pratique la coupe à blanc dans environ 95 % des cas. Cela varie d'une province à l'autre. À Terre-Neuve, c'est la seule méthode d'exploitation autorisée. Dans la majeure partie du Canada, on l'emploie pour 90, 92 ou 95 % de toute la production. Compte tenu de ce qu'on sait maintenant de la spécificité et de la variété des écosystèmes, il est impossible que ce soit la solution universelle pour l'aménagement de nos forêts. Je ne pense pas qu'on puisse généraliser en disant que la coupe à blanc n'est jamais justifiable, mais c'est comme cela qu'on l'utilise maintenant, on y a recours de façon générale, et il est clair que cela doit dégrader l'écologie de ces écosystèmes et compromettre leur durabilité.

Elizabeth May,
Directrice générale du Sierra Club of Canada,
Forestry on the Hill,
Numéro spécial — Les vieilles forêts,
Rapport spécial sur la coupe à blanc,
Extraits des débats du Comité parlementaire permanent des ressources naturelles,
Association forestière canadienne, 1994

POINTS DE VUE SUR LES MÉTHODES D'EXPLOITATION FORESTIÈRE (4)

Élaboration de politiques nationales sur la coupe à blanc

La coupe à blanc est devenue une sorte de bouc-émissaire ou de symbole de toutes les critiques adressées de façon générale à la gestion des forêts du Canada. Elle symbolise les coupes excessives, la question des zones protégées et des zones de plein air, la protection de la nature, le problème des vieilles forêts, les questions concernant la régénération et la sylviculture et celles qui ont trait aux emplois et à la survie des communautés rurales. C'est donc manifestement une question dont on parle beaucoup, non seulement au Canada mais dans le monde entier.

Au Canada, après avoir privilégié une approche administrative dans le cadre de laquelle les gouvernements appliquaient universellement des lois et des règlements sans tenir nécessairement compte des caractéristiques intrinsèques et de la diversité des forêts, on est passé à un aménagement forestier fondé davantage sur l'écologie des essences d'arbres et sur l'environnement forestier en général. C'est dans ce contexte qu'il faut aborder les questions liées à la coupe à blanc et aux autres méthodes d'exploitation du bois. Comme plusieurs témoins l'ont signalé, la pire erreur serait de tenter d'interdire partout la coupe à blanc et de la remplacer par diverses formes de coupe partielle qui ne conviennent pas nécessairement à tous les types de forêts qui existent au Canada.

Le Comité [Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes] note que certains types de forêts ne conviennent pas à la coupe à blanc. Il s'agit notamment des zones où une chaleur excessive, le gel ou le risque d'une élévation du niveau de la nappe phréatique consécutive à la coupe à blanc pourraient compromettre les chances d'une régénération satisfaisante, des zones abruptes, géologiquement instables et de celles où la présence de structures variées est considérée comme un élément important de l'habitat faunique. D'autre part, la sylviculture fondée sur la coupe à blanc est la méthode la plus appropriée pour la plupart des types de forêts du Canada, notamment pour les forêts de peuplier faux-tremble et de pin tordu latifolié de l'Alberta et, en fait, pour une grande partie des forêts de conifères du Canada.

Le Comité est d'avis que, de façon générale, le fait que la plupart des forêts du Canada sont équiennes ne devrait pas empêcher d'envisager éventuellement d'autres méthodes d'exploitation pour ces forêts, par exemple l'abattage sélectif quand il existe des risques importants de dégâts écologiques. Toutefois, après réflexion, le Comité conclut que la coupe à blanc est un système économiquement valable qui est utilisé abondamment et avec succès dans le monde entier. Le Comité souligne qu'il faut l'utiliser non seulement comme méthode de production et de récolte du bois, mais également comme composante d'une politique globale de gestion des forêts canadiennes...

Le fait que la coupe à blanc représente souvent une méthode d'exploitation forestière écologiquement appropriée ne veut pas dire qu'il faut l'utiliser dans tous les cas et que les méthodes employées ne doivent pas être modifiées. En fait, le rapport signale certains cas où la

(suite au verso)

pratique de la coupe à blanc ne conviendrait pas. Le Comité a également observé une nette tendance à mieux planifier la coupe à blanc et à la pratiquer sur des superficies plus limitées. Il conclut cependant que des recherches supplémentaires doivent être entreprises pour déterminer les effets de diverses méthodes d'exploitation forestière sur les aspects de la vie des forêts tels que la biodiversité, le sol, l'eau et l'habitat faunique. Sur la base des résultats obtenus, il faudra améliorer les méthodes de coupe à blanc pour reproduire plus étroitement les effets des perturbations naturelles et pour en réduire dans toute la mesure du possible l'impact écologique. L'atteinte de cet objectif pourrait être grandement facilitée par le développement et l'utilisation accrue de la technologie informatique pour la planification de la récolte du bois et de la sylviculture.

Nombre de Canadiennes et de Canadiens croient que l'aménagement forestier se résume à la coupe à blanc. Or, comme de nombreux témoins l'ont dit au Comité, c'est simplement un outil qui doit être utilisé dans le contexte plus vaste d'un système sylvicultural complet incluant aussi bien la récolte que la régénération. Il ne faut pas la considérer comme la seule question à examiner pour évaluer comment le Canada gère ses énormes ressources forestières. Le rapport conclut que le Canada doit s'employer à préserver à longue échéance à la fois les valeurs ligneuses et non ligneuses de nos forêts.

Forestry on the Hill,
Rapport spécial sur la coupe à blanc,
Extraits des débats du Comité parlementaire permanent des ressources naturelles,
Association forestière canadienne, 1994

COMMENT PRATIQUER UNE FORESTERIE DURABLE (1)

La nouvelle foresterie : une révolution en aménagement forestier

... Une autre méthode innovatrice d'aménagement forestier est ce que ses adeptes appellent la nouvelle foresterie. Elle n'appelle à rien de moins qu'à une révolution en matière d'aménagement forestier et privilégie les écosystèmes plutôt que les usines à fibres. D'après ses partisans, au nombre desquels figurent certains dirigeants du Service forestier des États-Unis, elle porterait beaucoup moins préjudice à l'environnement tout en permettant de continuer à récolter du bois à des niveaux durables. Elle respecterait les besoins traditionnels des Autochtones, satisferait les amoureux de la nature et ceux qui y voient un lieu de loisir, et serait moins coûteuse.

La nouvelle foresterie, qui existe depuis deux ou trois ans seulement, est l'aboutissement de 20 ans d'études sur les vieilles forêts pluviales tempérées de la côte Ouest des États-Unis. Quelques chercheurs s'entendent maintenant pour dire que la survie et la rentabilité des forêts sont déterminées par les relations biologiques complexes qui permettent à une vieille forêt de se régénérer constamment. « Le patrimoine de la vieille forêt doit être transmis à la forêt nouvelle », explique David Perry, professeur d'études des écosystèmes à l'Université de l'État de l'Orégon, un des principaux promoteurs de la nouvelle foresterie. Pour y parvenir, il faut mettre au point de nouvelles méthodes d'exploitation forestière en fonction de nouveaux objectifs, qui sont notamment les suivants : protéger l'intégrité du sol d'où naissent toutes les formes de vie, protéger la diversité de la faune et de la flore existant dans la forêt initiale et préserver la diversité génétique de chaque essence d'arbre. À l'avenir, il faudra essayer de préserver toutes les composantes visibles et invisibles de la forêt initiale au lieu de les éliminer au profit des essences commerciales. Un des organismes les plus importants est, par exemple, le champignon mycorhizogène, plante presque invisible qui vit dans le sous-sol mais joue un rôle essentiel pour aider les arbres à absorber les nutriments et l'eau et les protéger contre les pathogènes racinaires. « Certains de ces organismes essentiels disparaissent », déclare Perry, « et les arbres disparaissent. »

Il faut donc exploiter la forêt en reproduisant les modes naturels de perturbation propres à chaque type de forêt. Au lieu, par exemple, de débarrasser un site de tous les arbres morts et débris ligneux, il faudrait laisser les chicots et les arbres morts se décomposer, pour qu'ils fournissent des matières organiques, des nutriments et un habitat faunique et améliorent la capacité de rétention d'eau du sol. La nouvelle théorie ne rejette pas totalement la coupe à blanc, mais la limiterait à des sites appropriés. Dans une forêt de 200 kilomètres carrés gérée en fonction de ces principes, des zones de vieilles forêts, mûres et jeunes de 30 kilomètres carrés chacune resteraient intactes. Un tiers des 100 kilomètres carrés restant, situé en terrain plat, pourrait constituer une zone de coupe à blanc continue avec des lisières en dents de scie où se dresseraient encore quelques jeunes arbres; l'abattage pourrait être limité à des bandes étroites dans un autre tiers situé en terrain vallonné, et le reste pourrait être exploité au moyen de diverses méthodes sélectives en laissant de petites clairières ensoleillées et de petites parcelles aux formes irrégulières

(suite au verso)

ou en damier. Après la récolte, on cesserait d'exploiter cette zone pendant une centaine d'années pour laisser libre-cours aux phénomènes naturels.

En maintenant plus ou moins dans leur état naturel de vastes étendues forestières, la nouvelle foresterie protégerait la faune, répondrait aux attentes des Autochtones et alimenterait une importante industrie forestière. Toutefois, elle signifierait également un arrêt à l'expansion de celle-ci. « L'expansionnisme détruit la forêt », déclare le biologiste Chris Maser, un des principaux apôtres de cette cause. « C'est seulement si on transforme cette industrie et qu'on limite ses activités en fonction des capacités de production de la forêt que l'industrie forestière pourra être économiquement durable. »

L'industrie forestière canadienne n'apprécie guère les idéaux de la nouvelle foresterie. « Je trouve cela ridicule », déclare Stephen Smith, vice-président et responsable des terres boisées de la Société Weyerhaeuser pour la Saskatchewan. « Cette théorie repose sur l'hypothèse qu'après tant d'années, nous ne savons toujours rien de la façon dont poussent les arbres et que la coupe par bandes est meilleure. Je pense que nous sommes plus intelligents que cela. Nous ne voyons aucune preuve de ce qu'avance cette théorie, alors pourquoi devrions-nous l'appliquer? »

Les écologistes répondent que, sans des changements en profondeur, l'avenir de cette industrie n'est pas très prometteur. D'après David Perry, « la question est de savoir si on doit essayer maintenant, même à contrecœur, de gérer les forêts de la façon que certains d'entre nous jugent écologiquement meilleure, ou si on attend d'être forcé de le faire. Il incombe à la société de prendre cette décision. Nous devons revenir à un rendement durable, sinon la nature nous y contraindra. »

Heartwood,
Christie McLaren,
EQUINOX, septembre/octobre 1990

COMMENT PRATIQUER UNE FORESTERIE DURABLE (2)

L'écoforesterie

L'écoforesterie est propagée par certains écologistes selon lesquels la durabilité nécessite que l'on reconnaisse que toutes les formes de vie ont une importance égale et qu'il faut apprécier la nature en fonction de sa valeur intrinsèque.

Les principes de l'écoforesterie

1. Quand on envisage de couper certains arbres dans un peuplement, penser avant tout à la rétention. Insister sur les arbres qui doivent rester pour protéger, par exemple, les essences rares, les sites culturellement importants pour les Autochtones, les zones riveraines (c'est-à-dire situées le long des cours d'eau, en bordure des lacs, etc.).
2. Laisser les zones riveraines intactes. Ne couper aucun arbre dans les zones les plus fragiles. Protéger la qualité de l'eau en altérant le moins possible les modes naturels de drainage.
3. Dans les forêts, conserver la diversité et les structures qui leur permettent de fonctionner. Dans chaque zone d'exploitation, pour conserver les structures importantes comme les vieux arbres de haute taille, les chicots et les grands arbres morts, laisser vieillir et mourir naturellement un minimum de 20 à 30 pour cent d'arbres de l'étage supérieur en veillant à ce qu'ils soient bien répartis et que toutes les essences soient représentées.
4. Utiliser les méthodes qui ont un impact minimal. Éviter dans la mesure du possible de construire des routes et de tasser le sol des forêts — aménager seulement de petits chemins de terre suivant le contour du terrain en s'abstenant de tout dynamitage inutile.
5. Planifier en fonction des besoins de l'ensemble du bassin versant, même si celui-ci n'appartient pas au propriétaire de la forêt ou ne relève pas de son autorité. Préparer un plan de zonage du bassin versant en indiquant où toute coupe est interdite et où des quantités diverses d'arbres peuvent être abattus en utilisant des méthodes déterminées.
6. Interdire la coupe à blanc telle qu'elle est pratiquée actuellement et utiliser des méthodes de coupe partielle écologiquement adaptées qui préservent la structure du couvert, la distribution par âge et la diversité des essences existant à l'état naturel dans les forêts saines d'un type particulier d'écosystème.
7. Sélectionner les arbres à abattre en examinant l'abondance et la redondance de leurs structures et de leurs fonctions par rapport au reste de l'ensemble de la forêt; laisser des arbres pouvant être utilisés par la faune (pour qu'ils forment des chicots ou de gros débris ligneux).

(suite au verso)

8. Laisser la forêt se régénérer au moyen des semences venant des arbres de la zone exploitée. Aucune plantation ne sera généralement nécessaire parce qu'une forêt diversifiée et fonctionnant bien assure toujours naturellement son entretien et sa régénération.
9. Conserver la succession écologique pour protéger la diversité biologique. S'abstenir de débroussailler. Au fil des ans, toutes les phases d'évolution de la forêt doivent être présentes dans tous les sites, même ceux qui sont aménagés exclusivement pour la production ligneuse.
10. Interdire de brûler des déchets. Le feu peut être utilisé dans les paysages où des incendies d'origine naturelle se produisent périodiquement, mais faire preuve de prudence.
11. Interdire l'utilisation de pesticides. Les maladies, les insectes, les arbustes et l'herbe jouent un rôle essentiel dans la vie de la forêt.
12. Conserver et restaurer la qualité du sol en laissant des quantités suffisantes de gros et de petits débris.
13. Préserver la beauté et les autres caractéristiques esthétiques naturelles (éléments visibles, sons et odeurs) des paysages.
14. Toujours considérer la forêt comme un tout en tenant compte de la contribution apportée par chaque élément aux besoins et à la santé de l'ensemble dont il fait partie.
15. Traiter autant que possible avec la population locale et les marchés locaux. Adopter la méthode comptable du coût complet.
16. Ne pas oublier que reconnaître nos limites et notre ignorance est le début de la sagesse. Dans le doute, s'abstenir!

Ecoforestry,
Alan R. Drengson et Duncan M. Taylor,
NEW SOCIETY PUBLISHERS, 1997
Gabriola Island (Colombie-Britannique)

COMMENT PRATIQUER UNE FORESTERIE DURABLE (3)

L'écoforesterie

LES DIFFÉRENTS POINTS DE VUE	
Foresterie industrielle	Écoforesterie
1. Les arbres sont considérés comme des produits	1. Les forêts sont des communautés écologiques
2. Objectifs de production à court terme	2. Durabilité à long terme
3. Modelée sur la production agricole	3. Modelée sur les écosystèmes forestiers
4. Les arbres sont la seule culture commerciale	4. Produits et services forestiers divers
5. La survie des arbres est définie par les êtres humains	5. La nature assure la conservation, l'entretien et la régénération
6. Utilisation de produits chimiques	6. Pas d'utilisation de produits chimiques
7. Coupe à blanc	7. Récolte du bois excédentaire, enlèvement sélectif
8. Peuplements équiens	8. Arbres de tous âges
9. Monoculture d'une seule ou de quelques essences	9. Arbres de toutes les essences
10. Écosystème simplifié	10. Biodiversité et complexité naturelles
11. Nécessite de gros investissements; dominée par de grandes sociétés	11. Forte participation de main-d'oeuvre et implantation locale
12. Remodelage de la nature	12. Acceptation des phénomènes naturels
13. Longévité : 60-100 ans	13. Longévité : plusieurs millénaires
14. Perte du sacré	14. Sens du sacré et du mystère
15. Traditions anciennes, savoir autochtone considérés comme dépassés	15. Les traditions anciennes et le savoir autochtone sont des sources d'inspiration

LA GESTION DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS

L'évaluation de la santé des forêts

Dans le passé, quand on parlait de faune, on faisait référence à quelques animaux seulement : gros gibier et mammifères à fourrure, poissons pour la pêche sportive, oiseaux migrateurs et certaines espèces en danger de disparition. Le terme inclut maintenant toutes les espèces sauvages. Le fait de reconnaître de plus en plus l'importance de la biodiversité, qui est la variété entière de tous les organismes vivants de la Terre, a provoqué ce changement de perspective.

Le maintien de la diversité dans nos systèmes naturels contribue à assurer que les systèmes écologiques de la planète soient suffisamment vigoureux et en santé pour résister aux stress et aux changements provoqués par l'intervention humaine et la nature.

La conservation de la biodiversité est devenue un objectif important pour les gestionnaires des espèces sauvages et des forêts. Aussi une nouvelle méthode de gestion des forêts — la gestion des écosystèmes — est-elle en train de naître pour protéger toutes les espèces et leurs interrelations, de même que les systèmes environnementaux dont elles dépendent.

Cette nouvelle attitude a d'importantes répercussions sur notre manière de gérer les forêts, étant donné que les deux tiers des 300 000 espèces que l'on compte au Canada (60 % des oiseaux et 76 % des mammifères) ont besoin d'un habitat forestier. De plus, on continue de découvrir de nouvelles espèces : les scientifiques ont identifié dans la vallée de Carmanah, en Colombie-Britannique, plus de 600 nouvelles espèces d'insectes dans le couvert forestier des vieux peuplements côtiers.

Outre son importance sur le plan écologique, la diversité des espèces sauvages procure aux Canadiennes et aux Canadiens une foule d'avantages économiques et sociaux. À ses débuts, le Canada a amorcé son essor grâce au commerce des fourrures, qui reposait sur le castor, la martre, le loup, le renard, le vison et le raton laveur, entre autres. Les espèces sauvages demeurent un facteur important des économies locales. En 1991, les Canadiennes et les Canadiens ont consacré plus de 5 milliards de dollars à des activités liées à la vie des espèces sauvages comme la chasse, la pêche, la randonnée pédestre, le canotage, la photographie de la nature, les services de guide et de pourvoirie.

Bien qu'il soit difficile de chiffrer en dollars les valeurs éducatives, esthétiques, culturelles et spirituelles, on peut dire qu'elles pèsent de plus en plus dans la balance quand il s'agit de prendre des décisions sur la gestion des forêts. Il se peut que certaines Canadiennes et certains Canadiens de milieux urbains ne voient jamais que très peu des espèces forestières et veulent que des espaces naturels soient préservés pour les générations futures.

De plus, les espèces forestières peuvent avoir des propriétés dont nous ne soupçonnons pas encore les bienfaits. La découverte récente des propriétés de l'if occidental pour combattre le cancer est un cas type. La conservation de la diversité naturelle des espèces forestières offre la

(suite au verso)

possibilité de découvrir et de créer de nouveaux produits en médecine, en biotechnologie, en foresterie et en agriculture.

À l'époque où l'exploitation forestière était le premier objectif des gestionnaires forestiers, on croyait que pour être «en santé» une forêt devait être exempte d'insectes et de maladies, protégée contre le feu et abondamment peuplée d'essences commerciales. Mais avec la reconnaissance accrue de l'importance des écosystèmes forestiers, une nouvelle conception de la santé de la forêt est apparue. Aujourd'hui, une forêt en santé est celle qui maintient ses processus naturels (par exemple sa capacité de recycler les éléments nutritifs), sa capacité de production (assurer la vie) et sa résistance naturelle (capacité de récupération et d'adaptation après des stress environnementaux). Par exemple, de nombreuses espèces de la forêt boréale ont adapté leur cycle biologique aux perturbations naturelles périodiques comme le feu. Le pin gris a besoin des feux périodiques qui font ouvrir les cônes et tomber les graines et rendent le sol plus apte à faire croître les semis. De même, les grosses souches d'épinettes et de peupliers ravagés par le feu sont très utiles à de nombreux oiseaux qui nichent dans la forêt boréale.

La santé de la forêt dépend aussi des relations complexes entre les espèces d'arbres et d'autres organismes. Ainsi, les champignons du sol, que de petits mammifères comme la campagnol à dos roux de Californie disséminent un peu partout, permettent aux racines des jeunes pousses de Douglas taxifolié de se nourrir d'éléments nutritifs essentiels du sol. En général, nous avons encore beaucoup à apprendre en observant ces phénomènes et les rôles interreliés d'autres organismes, qui contribuent au maintien des processus écologiques.

Les régions considérées comme des «points névralgiques» sur le plan écologique, qui abritent de nombreuses espèces, ont un rôle capital à jouer dans la conservation de la biodiversité. Comprendre pourquoi une région abonde en espèces vivantes et quels sont les facteurs naturels qui contribuent à cette richesse permet aux scientifiques de prévoir comment une espèce sera perturbée par les activités humaines. Dans les plaines inondables de l'ouest du Canada, par exemple, les peuplements de peupliers occidentaux constituent des écosystèmes diversifiés et productifs, le sol étant inondé périodiquement par une eau riche en substances nutritives. La construction de barrages sur les rivières nuit à la richesse des espèces de ces régions en modifiant la dynamique des substances nutritives de ces écosystèmes et en réduisant leur productivité.

CRITÈRES CANADIENS POUR LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

La question des forêts est un sujet de première importance dans les discussions mondiales sur le développement durable. Le Canada possède 10 % des terrains forestiers du monde et détient près de 20 % du marché global des produits forestiers, aussi nos décisions et nos actions à l'égard de la viabilité écologique peuvent-elles grandement influencer sur les systèmes économiques et environnementaux de la planète.

En 1993, le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) s'est lancé dans une initiative pour définir et mesurer les valeurs que les Canadiennes et les Canadiens veulent maintenir et renforcer quant à leurs forêts et pour en rendre compte. Avec l'aide de conseillers scientifiques et techniques, le CCMF a largement consulté des agents responsables et des scientifiques des administrations fédérale, provinciales et territoriales ainsi que des spécialistes des universités, de l'industrie et des organisations non gouvernementales, des collectivités autochtones et de divers autres groupes d'intérêt. Les résultats de la consultation ont été rassemblés dans le rapport intitulé *Définir la gestion durable des forêts : Une approche canadienne aux critères et indicateurs*, publié en mars 1995. L'élaboration des critères et indicateurs a constitué une étape importante dans la concrétisation des engagements du Canada en matière de gestion durable des forêts. . . .

Les critères et indicateurs sont destinés à donner un sens commun et une définition scientifique précise à la gestion durable des forêts au Canada. Ensemble, ils fournissent le cadre pour décrire et mesurer l'état de nos forêts, nos valeurs, nos pratiques de gestion forestière et les progrès en faveur de la durabilité. Les renseignements et données qu'ils apportent sont nécessaires pour élaborer de bonnes politiques de gestion forestière et pour cibler la recherche de façon à améliorer la technologie et les connaissances. Le cadre des critères et indicateurs témoigne d'une démarche fondée sur la reconnaissance que les forêts sont des écosystèmes qui apportent une vaste gamme d'avantages environnementaux, économiques et sociaux aux Canadiennes et Canadiens et que la gestion durable des forêts exige la participation d'un public bien informé et sensibilisé ainsi que les meilleures informations et connaissances.

Les six critères de gestion forestière qui ont été retenus englobent des notions traditionnelles comme la valeur de la matière ligneuse, mais s'étendent au-delà de l'économie, notamment aux valeurs environnementales, sociales et autochtones. Chaque critère est divisé en éléments. À partir de ces éléments, 83 indicateurs ont été définis pour aider à suivre le progrès du pays vers le développement durable et vers l'équilibre entre les objectifs d'ordre environnemental, économique et social. Aucun critère ou indicateur pris seul ne constitue une mesure de la durabilité, mais, ensemble, ils font ressortir les tendances ou l'évolution de l'état des forêts. . . .

Ce premier rapport décrit notre capacité de mesurer les valeurs forestières que les Canadiennes et Canadiens souhaitent maintenir et renforcer. De façon générale, les données disponibles les plus actuelles se rapportent à la gestion traditionnelle des forêts. Des valeurs comme le type et l'âge des forêts et l'incidence des perturbations d'origine naturelle et anthropique ont été mesurées et surveillées pendant de nombreuses années. De même, on peut faire rapport au niveau national des

(suite au verso)

facteurs économiques comme l'emploi dans le secteur forestier et la valeur des exportations de bois. On peut aussi faire rapport d'autres indicateurs sur la plan national, comme le bilan de carbone qui est mesuré par le biais d'un modèle informatique.

Dans d'autres secteurs, nous ne disposons pas encore des données nationales et quantitatives dont nous avons besoin. On cherche, par exemple, à combler les lacunes touchant des sujets comme la biodiversité au niveau génétique et les mesures de la qualité du sol et de l'eau. Il y a aussi des lacunes dans les données pour certains indicateurs socio-économiques. Le Canada est actuellement incapable de fournir les analyses économiques nationales des valeurs autres que le bois, comme les usages récréatifs, l'utilisation de la forêt à des fins de subsistance et l'exploitation par les Autochtones. Nous ne pouvons non plus rendre compte avec précision de la participation du public à divers niveaux dans la planification et la surveillance des méthodes forestières. Dans la cas des indicateurs pour lesquels nous manquons de données, nous nous appuyons sur des descriptions qualitatives ou des études de cas pour donner une idée de la situation.

Nous avons fait de grands progrès dans l'élaboration de mesures des réalisations du Canada en matière de gestion durable des forêts, mais il reste beaucoup à faire. Les efforts du CCMF se porteront à l'avenir sur la tenue à jour et l'expansion de bases de données, sur l'élaboration de méthodes pour recueillir des informations dans des domaines comme les éléments sociaux de la durabilité et sur l'élargissement de nos connaissances des écosystèmes forestiers. Nous actualiseront le cadre pour inclure seulement les indicateurs dont il peut être fait état au niveau national et qui donnent un tableau complet de la durabilité de nos forêts.

CRITÈRES ET INDICATEURS POUR LA GESTION DURABLE DES FORÊTS L'APPROCHE CANADIENNE

Le Canada développera un jeu d'indicateurs permettant de mesurer et de faire régulièrement connaître les progrès de l'aménagement forestier durable.

Conservation de la diversité biologique	État et productivité des écosystèmes	Conservation du sol et de l'eau	Cycles écologiques planétaires	Avantages multiples	Responsabilités de la société
Diversité des écosystèmes	Perturbations et stress	Facteurs environnementaux physiques	Bilan planétaire du carbone	Capacité de production	Droits ancestraux et issus de traités
Diversité des espèces	Résilience de l'écosystème	Facteurs liés à la politique et à la protection	Conversion des terres forestières	Compétitivité	Participation des collectivités autochtones
Diversité génétique	Biomasse actuelle		Conservation du dioxyde de carbone	Contribution à l'économie	Durabilité des communautés forestières
			Facteurs politiques	Valeurs non ligneuses	Prise de décisions impartiales et efficaces
			Cycles hydriques		Prise de décisions éclairées

Action 3.5, Cadre des critères et indicateurs,
Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts au Canada,
Conseil canadien des ministres des forêts, Rapport technique 1997

LE RÉSEAU DE FORÊTS MODÈLES

Prenons comme exemple une usine de papier où travaillent plusieurs centaines d'habitants d'une petite localité et qui doit exploiter une partie de la forêt pour assurer son fonctionnement. Une association de loisirs veut aussi qu'on aménage la forêt pour la pratique du vélo de montagne et du ski. Par ailleurs, un groupe de défenseurs de l'environnement voudrait qu'on protège une partie de la forêt, et un club de chasse et de pêche s'inquiète des perturbations que pourraient subir les frayères. Les membres des Premières Nations utilisent la forêt depuis toujours pour la chasse et le piégeage. Enfin, une université voudrait y étudier les plantes et les animaux pour s'assurer qu'aucune espèce n'est en danger de disparition.

Les gestionnaires forestiers ont pour mandat de concilier tous ces intérêts tout en préservant le bien-être économique de la collectivité, qui dépend de la forêt.

Le Réseau de forêts modèles est une initiative visant à former des partenariats au niveau local, national et international dans le but de susciter de nouvelles idées et de trouver des solutions pratiques en matière d'aménagement forestier durable. Instauré par le Canada, il s'étend maintenant à la Russie, au Mexique, à la Malaisie et aux États-Unis, et plus de 25 autres pays se sont montrés intéressés à en faire partie. Il existe actuellement 18 forêts modèles : 10 au Canada, 3 au Mexique, 1 en Russie, 1 en Malaisie et 3 aux États-Unis.

Un trait commun à l'ensemble des forêts modèles est l'établissement de partenariats entre les personnes et les organisations qui ont un intérêt dans l'aménagement forestier durable. Les responsables de chaque forêt modèle s'engagent à atteindre des objectifs qui traduisent le contexte environnemental, socio-économique, culturel et politique de la région. Dans le cadre d'un partenariat, ils s'efforcent, à court terme, de trouver des solutions aux problèmes de gestion à l'échelle locale et, à long terme, de mettre en action des plans stratégiques d'aménagement forestier durable.

Les différences entre les forêts modèles quant aux projets et aux principes directeurs illustrent clairement la diversité et la complexité des ensembles forestiers et des problèmes de gestion à l'échelle du globe. Les responsables de chaque forêt poursuivent leurs propres objectifs en ce qui concerne le maintien de la biodiversité, la sensibilisation aux différences culturelles, la diversification de l'économie, l'information du public et les améliorations agricoles, pour ne nommer que quelques aspects.

Les 18 forêts modèles du Réseau empruntent des chemins différents dans leur recherche de structures décisionnelles qui mèneront à un aménagement forestier durable. Dans tous les cas, l'enthousiasme et l'esprit d'innovation ont beaucoup plus d'influence que les groupes qui poursuivent des objectifs opposés ou qui agissent indépendamment les uns des autres.

(suite au verso)

LE RÉSEAU DE FORÊTS MODÈLES

Programme canadien de forêts modèles	Programme international de forêts modèles
- l'ouest de Terre-Neuve	Programme de forêts modèles de la Malaisie
- Fundy	- Bentong
- Bas-Saint-Laurent	Programme de forêts modèles du Mexique
- l'est de l'Ontario	- Calakmul
- lac Abitibi	- Mariposa Monarca
- Manitoba	- Chihuahua
- Prince Albert	Système de forêts modèles de la Russie
- Foothills	- Gassinski
- McGregor	Programme de forêts modèles des États-Unis d'Amérique
- Long Beach	- Applegate
	- Cispus
	- Hayfork

Réseau de forêts modèles : Revue de l'année
Service canadien des forêts, Ressources naturelles Canada, 1994-1995

L'ÉTABLISSEMENT DE NORMES POUR L'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS AU CANADA

Au début de l'année 1994, l'industrie forestière au Canada a formé une coalition et a demandé à l'Association canadienne de normalisation (CSA) de développer un programme de certification en matière d'aménagement durable des forêts (GDF). (La CSA est l'organisme prééminent dans le domaine de développement de normes; cela fait plus de 75 ans qu'il développe des normes et des programmes de certification dans plus de 35 domaines technologiques.) La CSA a accepté de développer des normes en matière d'aménagement durable des forêts par le biais d'un comité technique composé de représentants de «l'industrie forestière, des gouvernements, des milieux universitaires, scientifiques et techniques, et des organismes non-gouvernementaux, environnementaux et autochtones» . . .

L'approche de la CSA se basait sur le développement de normes pour certifier un «système» et non un produit, c'est-à-dire, pour certifier que le système d'aménagement des forêts utilisé par une compagnie forestière répond aux normes en matière de GDF établies par la CSA. Une fois les normes satisfaites, on utiliserait la certification pour assurer les consommateurs que le bois utilisé dans la fabrication des articles qu'ils achètent provient d'exploitations forestières gérées de manière durable et de façon à respecter l'environnement.

En établissant les objectifs et les indicateurs en matière d'aménagement durable des forêts, le système GDF de la CSA a adopté les critères et indicateurs du CCMF comme point de départ dans le développement d'une «série de valeurs» à utiliser au niveau local ou dans chaque unité de gestion forestière. Les six critères canadiens doivent être suivis au sein du système de la CSA, en laissant une certaine liberté d'action pour développer des indicateurs au niveau local par le biais de participation publique. . . .

Le 9 janvier 1996, le Forest Stewardship Council (FSC) a créé un groupe de travail... pour élaborer des normes régionales concernant les différents types d'écosystèmes. Il s'intéressera surtout aux normes concernant la forêt boréale, le plus grand écosystème du Canada, en s'appuyant sur les principes que prône le FSC, notamment les suivants :

1. l'aménagement des forêts doit se faire en conformité avec toutes les lois pertinentes du pays dans lequel il est effectué et de tous les traités et accords internationaux dont le pays est signataire, et dans le respect de tous les principes et critères du FSC;
2. la tenure à long terme et les droits d'utilisation des terres et des ressources forestières doivent être clairement définis, dûment attestés et juridiquement fondés;
3. il faut reconnaître et respecter les droits juridiques et coutumiers des Autochtones relativement à la possession, l'utilisation et la gestion de leurs terres, de leurs territoires et de leurs ressources;

(suite au verso)

4. la mise en oeuvre de l'aménagement forestier doit préserver ou améliorer le bien-être social et économique à long terme des travailleurs forestiers et de la population locale;
5. l'aménagement forestier doit encourager l'utilisation efficace des multiples produits et services offerts par la forêt afin d'assurer la viabilité économique et toute une gamme de retombées positives pour l'environnement et la société;
6. l'aménagement forestier doit conserver la diversité biologique et les valeurs qui vont de pair avec elle, l'eau, les ressources, les sols, ainsi que les écosystèmes et les paysages uniques et fragiles, et, ce faisant, préserver les fonctions écologiques et l'intégrité de la forêt;
7. un plan d'aménagement — adapté à l'ampleur et à l'intensité des activités entreprises — doit être élaboré, mis en oeuvre et tenu à jour. Il doit énoncer clairement les objectifs à long terme de l'aménagement et les moyens de les atteindre;
8. un suivi doit être assuré — selon des conditions adaptées à l'ampleur et à l'intensité de l'aménagement forestier — pour évaluer l'état de la forêt, le rendement des produits forestiers, la chaîne de possession, les activités d'aménagement et leurs répercussions sur la société et l'environnement;
9. les forêts primaires [naturelles], les forêts secondaires en état de développement avancé et les sites possédant une grande importance environnementale, sociale ou culturelle doivent être conservés. Il ne faut pas les remplacer par des plantations d'arbres ou les utiliser à d'autres fins.

La plantations peuvent avoir de nombreuses retombées sociales et économiques positives et contribuer à satisfaire les besoins mondiaux en matière de produits forestiers, mais elles doivent compléter l'aménagement des forêts naturelles, réduire les pressions exercées sur elles et en favoriser la restauration et la conservation. Les objectifs de la plantation, y compris ceux qui concernent la conservation et la restauration de la forêt naturelle, doivent être énoncés expressément dans le plan d'aménagement, et l'exécution de ce plan doit se faire en conformité avec eux.

LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

Stratégies canadiennes

Les préoccupations du public pour l'environnement en général et pour l'aménagement forestier en particulier soulèvent depuis des années des questions sur la durabilité des forêts du Canada. Pour calmer ces préoccupations, les gouvernements adoptent des lois plus strictes en ce qui concerne l'aménagement forestier.

En février 1997, Terre-Neuve a publié un projet de plan de développement forestier pour la province. Ce nouveau plan étalé sur 20 ans délaisse l'aménagement des forêts comme ressource ligneuse au profit de leur aménagement comme écosystème. Ce plan contient également un certain nombre de stratégies en vue de lutter contre la pénurie de bois à court et à moyen terme.

L'Île-du-Prince-Édouard a établi la Table ronde sur la mise en valeur et la gérance des ressources et des terres afin de tenir des audiences publiques, de faire un examen et puis de formuler des recommandations sur le développement durable des forêts publiques et privées et d'étudier les pratiques agricoles, les problèmes d'érosion, l'utilisation de pesticides et d'autres facteurs qui ont des incidences sur l'Île, ses habitants et ses ressources naturelles.

Le Conseil de partenariats forestiers, qui compte des groupes représentant les propriétaires de boisés, les propriétaires de scieries et les entrepreneurs exploitants ainsi que la province de l'Île-du-Prince-Édouard, a conçu d'enregistrer un code de pratiques pour les entrepreneurs exploitants.

En février 1997, l'Ontario a instauré un système révisé d'utilisation des terres, «Des terres pour la vie» pour étudier les demandes des divers usagers des terres publiques. Des tables rondes régionales feront appel aux utilisateurs et formuleront des recommandations (y compris les allocations d'utilisation foncière) pour atteindre les objectifs liés au tourisme qui se sert de la forêt, à l'aménagement forestier ainsi qu'aux parcs et aux zones protégées.

En juin 1996, la Saskatchewan a adopté la *Forest Resources Management Act*, qui remplace la *Forest Act* vieille de 30 ans. La nouvelle loi permet à la province de garantir que le développement forestier est compatible avec la durabilité à long terme de l'environnement. Par exemple, toutes les grandes compagnies forestières sont désormais tenues de rédiger un énoncé des incidences environnementales de leurs opérations forestières à long terme, et chaque titulaire d'un permis de coupe est tenu de payer une redevance pour la régénération forestière.

En 1996, la Saskatchewan a enregistré sa meilleure saison de suppression des incendies en 10 ans (428 incendies ont détruit environ 14 000 hectares de terres forestières). Ce succès est attribuable à une restructuration en profondeur du programme de lutte contre les incendies, ainsi qu'à des précipitations qui sont tombées à point nommé sur une bonne partie de la forêt provinciale du Nord.

Le deuxième rapport annuel du programme *Forest Care*, intitulé *Continual Improvement* de l'*Alberta Forest Products Association* (AFPA) a été publié en mai 1997. Le rapport souligne les

(suite au verso)

efforts déployés par les membres de l'AFPA pour améliorer leur performance dans trois domaines principaux : la forêt, la collectivité et l'environnement. Le programme comprend des évaluations annuelles volontaires et des vérifications formelles indépendantes faites à tous les trois ans par une équipe de professionnels et un observateur venant de la collectivité locale. En septembre 1997, le programme avait complété 39 vérifications indépendantes de membres de l'AFPA à divers endroits de l'Alberta.

En décembre 1996, la Colombie-Britannique a complété sa première revue à l'échelle de la province des niveaux de récolte. Comme suite à la revue des approvisionnements en bois, la possibilité annuelle de coupe (PAC) pour la province a diminué de 0,5 %.

En août 1997, la Colombie-Britannique a publié son deuxième rapport annuel sur la conformité et l'application du Code de pratiques forestières. Ce rapport révèle que l'industrie a atteint un taux de conformité d'environ 94 % dans le cadre de plus de 34 000 inspections d'opérations forestières. Environ 28 000 employés et entrepreneurs d'industrie ont suivi une longue formation sur le code en 1996, ce qui expliquerait ce taux élevé de conformité.

En janvier 1997, le Yukon et 14 Premières nations ont signé un accord-cadre qui sert à calibrer les accords sur les revendications territoriales. Quatre des Premières Nations ont depuis signé des traités sur les revendications territoriales, qui leur donnent la responsabilité pour le pétrole et le gaz, les forêts, les minerais, les étendues d'eau et les terres. Le transfert de ces responsabilités par le gouvernement fédéral devrait intervenir en avril 1999 et être terminé d'ici 2000.

En octobre 1996, le Canada est devenu le premier pays à adopter des normes nationales volontaires pour l'aménagement durable des forêts. Les normes CAN/CSA-Z808-96 et CAN/CSA-Z809-96 s'inspirent du système de gestion de l'environnement ISO 14001/4. Leur but est de garantir au public que le bois récolté par les entreprises canadiennes proviennent de forêts bien aménagées. Ces nouvelles normes prescrivent des consultations parmi la population, l'élaboration d'objectifs locaux en matière d'aménagement forestier, la conformité avec les critères d'aménagement durables des forêts ainsi que des vérifications par des tiers des opérations forestières.

L'INTÉGRATION DU SAVOIR AUTOCHTONE

L'aménagement forestier de la baie de Clayoquot

Les nations Nuu-Chah-Nulth habitent la côte ouest de l'Île de Vancouver dans la région de la baie Clayoquot. Il y a des milliers d'années qu'elles vivent là. La région, recouverte d'importantes vieilles forêts, a été le théâtre de nombreuses manifestations opposées à l'exploitation forestière, surtout au début des années 90.

En 1993, le gouvernement de la Colombie-Britannique a rendu publique sa décision relative à l'utilisation du territoire de la baie Clayoquot : l'exploitation forestière aura beau être permise dans la région, les pratiques seront étroitement réglementées et devront être conformes aux normes les plus rigoureuses d'aménagement forestier durable. À cette fin, le gouvernement a mis sur pied une Commission scientifique qui s'est vu confier le mandat de fixer des normes internationales pour l'aménagement durable des forêts. Cette commission comptait des experts scientifiques, des anciens des nations Nuu-Chah-Nulth et des spécialistes des connaissances écologiques des Nuu-Chah-Nulth...

Pour intégrer les connaissances des Nuu-Chah-Nulth et les connaissances scientifiques ayant trait à l'aménagement durable des forêts, la Commission s'est déployée sur deux fronts. En premier lieu, il fallait que le processus décisionnel de la Commission soit acceptable aux yeux des Autochtones et des non-Autochtones; en deuxième lieu, les normes techniques devaient obligatoirement refléter les connaissances écologiques des Autochtones et les connaissances scientifiques...

La Commission admet que les décisions fondées sur les principes de l'aménagement des écosystèmes doivent être prises par ceux qu'elles touchent de plus près. Elle reconnaît également que les traditions culturelles des Nuu-Chah-Nulth relatives à la prise de décisions peuvent servir à planifier l'aménagement forestier...

Même s'il reste encore beaucoup à faire, un changement profond s'est déjà opéré dans la façon d'aménager la forêt de la baie Clayoquot. Par le passé, les plans d'aménagement forestier étaient préparés par les compagnies forestières avant d'être soumis à l'examen des nations Nuu-Chah-Nulth. De nos jours, toutes les Premières nations comptent dans leurs rangs des personnes qualifiées sur le plan technique pour évaluer les plans et les expliquer à leurs communautés. La commission de la région centrale veille également à ce que ces plans soient approuvés par les Nuu-Chah-Nulth à l'échelon régional.

Les activités des dernières années dans cette région ont amorcé un changement de paradigme en matière d'aménagement forestier qui n'est plus axé sur la notion de «possibilité maximale de coupe» mais sur celle de «l'état de santé de la forêt». Il faut néanmoins reconnaître qu'un tel changement d'optique met du temps à se concrétiser.